

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Décembre 2017

**OBJET :** Associations logement : subventions 2017 de fonctionnement et réaffectation de l'aide financière allouée à la ville de Marseille dans le cadre de l'O.P.A.H. Grand centre-ville au profit de la Métropole

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2017 aux associations d'accueil, d'information et de défense des usagers de l'habitat, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 72 700 € réparti selon le détail figurant en annexe ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

Le montant total des aides accordées, sera financé sur les crédits de paiement du budget départemental 2017, chapitre 65 dont la dotation est suffisante.

- de transférer au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence la subvention de 85 000 € octroyée à la Ville de Marseille dans le cadre du financement de l'équipe de suivi-animation de l'O.P.A.H 2015-2020 du grand centre-ville.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée